

15 mai 9 h 30 : Début de la séance de travail, salle du conseil de l'Université P. Valéry. M. Chastagnol remercie Mlle Demougeot et la prie de transmettre les remerciements de la Sophau à ceux qui ont rendu possible la réunion de Montpellier.

Présents :

ARON Paris I -- BERTRAND Paris I -- BESSIGNEUL Nice -- BONNEAU Caen -- BOST Bordeaux -- CALVINI Poitiers -- CHALON Montpellier -- CHASTAGNOL Paris IV -- M. CORBIER Nanterre -- P. CORBIER Aix -- DELORME Toulouse -- DEMOUGEOT Montpellier -- DENIAUX Caen -- DERMIGNY Montpellier (Hist. Contemporaine) -- DESCOMBES Nanterre -- DUPRE Paris I -- N. DUVAL Louvre -- ESTEVE Montpellier -- ETIENNE Bordeaux -- FEUVRIER Grenoble -- FEVRIER Aix -- FOUCHER Tours -- GAGNEROT Bordeaux -- GAYRAUD Montpellier -- GERVAIS Montpellier -- GUYOT Orléans La Source -- HANOUNE Lille -- JOST Bordeaux -- LABROUSSE Toulouse -- LARONDE Grenoble II -- LARRIBEAU Toulouse -- LAUBRIER (Président de l'Université P. Valéry) -- LE GALL Paris I -- LE GLAY Paris X -- LERAT Besançon -- LEVEQUE Besançon -- MARCADE (représentant R. Martin président de l'APAHAU) -- J.-P. MARTIN Reims -- METIVIER Paris I -- MORIN Poitiers -- MOSSE Paris VIII -- PALANQUE Aix (Honoraire) -- PAYRAU Poitiers -- A. PELLETIER Lyon -- PERRIN Dijon -- QUET Nantes -- RACHET Bordeaux -- RAMBAUD (Président de l'APLAES) -- REMY Saint-Etienne -- REY-COQUAIS Dijon -- ROUGE Lyon II -- D. ROUSSEL Montpellier -- RUZE Paris I -- SAKELLARIOU Lyon -- THELIER Besançon -- TRANOY Poitiers -- VAN EFFENTERRE Paris I.

Excusés :

BOURRIOT -- BRUHL -- BURNANO -- CHRISTOL -- CLAVEL -- DESANGES -- DUMONT -- DUNAND -- FREZOULS -- GUILLON -- HARMAND -- MESLIN -- MANGIN -- P. PETIT .

M. CHASTAGNOL signale que M. FOUCHER représentera la SOPHAU au congrès de l'APLAES. Il essaiera de se rendre lui-même au congrès de l'APAHAU, ou se fera représenter par l'un des vice-présidents.

Questions diverses (voir Compte-rendu ci-joint).

- 11 h : Monsieur CHASTAGNOL remercie M. Le Président de l'Université P. Valéry de son accueil et de bien vouloir prendre part aux débats.
Rapport de MM. VAN EFFENTERRE, LE GLAY, N. DUVAL sur le thème "Epigraphie et Histoire Ancienne".
- 13 h : Fin de la séance.
- 15 h 30: Reprise des travaux. Discussion sur les rapports. Questions diverses.
- 17 h 30: M. CHASTAGNOL annonce qu'il ne sera pas candidat à la Présidence de la SOPHAU pour les élections de décembre, que l'un des vice-présidents devra aussi être remplacé, et lève la séance.

- 17 h 45 : Visite du Musée Archéologique de l'Université P. Valéry, collections présentées par M. LLINAS.
Visite du Musée des moulages.
- 19 h 30 : Repas, dans une atmosphère joviale, à la "Riche Taverne" de Montpellier, sur l'invitation de Monsieur LAUBRIER, Président de l'Université P. Valéry.
Toasts de MM. CHASTAGNOL & LAUBRIER.
- 16 mai 7 h 30 : Départ pour l'oppidum d'Ensérune.
Visite des collections du Musée, sous la conduite de Monsieur le Chanoine GIRY.
Visite des fouilles présentées par M. BARRUOL, Directeur de la circonscription archéologique.
- 13 h : Repas au restaurant "La Galiote" à Agde.
Discours de M. CHASTAGNOL remerciant Mlle DEMOUGEOT de l'accueil réservé aux congressistes, la félicitant de l'excellence de l'organisation des travaux et excursions; M. CHASTAGNOL pense que la venue du congrès et la qualité des rapports noués avec le Président de l'Université peuvent aider la section d'Histoire Ancienne de Montpellier à surmonter les difficultés qu'elle a rencontrées en cette période de changements.
Toasts de M. MARCADE, représentant l'APAHU au congrès, qui se réjouit de la venue en 1972 de la SOPHAU à Bordeaux. Il évoque le destin de la REA.
Paroles de M. RAMBAUD, représentant l'APLAES, qui déplore la décadence des Etudes Anciennes dans les lycées.
- 15 h : Visite du Musée des Fouilles Sous-Marines d'Agde. Sur le bateau du Groupe des Fouilles sous-marines descente de l'Hérault jusqu'à la mer. M. FONTQUERLE, Directeur du Groupe, indique l'emplacement des diverses trouvailles et des épaves à étudier.
- 17 h : Visite aux fouilles de Loupian (avec MM. BARRUOL & ROUQUETTE): grande villa au sol décoré de mosaïques. La découverte est récente, les travaux doivent se poursuivre (extension de la zone des fouilles, étude d'un second niveau, un autre sol aux mosaïques plus sobres).
Echanges de vues entre les congressistes (notamment CHASTAGNOL, N. DUVAL, FEVRIER, FOUCHER, LABROUSSE) sur la date du décor mis au jour (IVe siècle ? Ve ?), sur la façon de protéger au mieux les découvertes et de conduire la suite des travaux, qui méritent que l'on s'intéresse à eux.
- 19 h 30 : Retour à Montpellier. Séparation des congressistes qui tiennent chacun à remercier Mlle DEMOUGEOT et son équipe de la chaleur de leur accueil.

*

*

*

QUESTIONS DIVERSES TRAITÉES EN SEANCE

=====

1. - Création des I.T.F.P.

M. CHASTAGNOL rappelle qu'une commission (LEPELLEY-PIETRI) avait été créée en décembre 1970, mais que le problème est devenu moins crucial.

2. - Réorganisation des Ecoles d'Athènes et de Rome.

M. CHASTAGNOL donne lecture des lettres échangées à ce sujet avec les directeurs des Ecoles à la suite de la réunion de décembre 1970: le Président de la SOPHAU constatait le monopole de fait dont jouissent les élèves de la rue d'Ulm, l'EPHE et l'école des Chartes, proposait un recrutement sur dossiers examinés par un conseil scientifique élargi (désigné peut être en partie par le comité consultatif), la possibilité pour les historiens de Rome de faire des séjours à Athènes (et réciproquement), demandait que des boursiers puissent être reçus à Rome ou Athènes pour des séjours à durée limitée.

M. MARCADE signale que l'APAHU a voté à petite majorité une motion favorable au recrutement sur dossier.

M. ETIENNE dénonce les féodalités, souligne que, par exemple, l'Ecole d'Athènes devrait s'ouvrir aux historiens de Moderne et Contemporaine.

M. CHASTAGNOL souligne que les associations de spécialistes doivent donner leur avis sur la question de réforme des Ecoles.

M. N. DUVAL souligne que les problèmes soulevés par la réforme sont différents à Rome et à Athènes.

P. LEVEQUE demande lecture de la lettre de M. AMANDRY : "il faut accroître le rayonnement (de l'école) sans (en) abaisser le niveau scientifique" ... "il faut que les candidats soient agrégés".... Le concours sur dossier serait une "formule restrictive" par rapport à ce qui se fait aujourd'hui... M. AMANDRY semble admettre que des boursiers puissent être reçus à Athènes (ce qui supposerait des constructions nouvelles), mais pour des séjours qui ne seraient pas d'une durée inférieure à un an (M. LEVEQUE pense, lui, que des séjours de trois mois seraient profitables à des assistants).

Mlle Cl. MOSSE, M. ETIENNE demandent si sont de temps en temps, nommés à Athènes des Agrégés d'Histoire; l'étude de l'Histoire ne répondrait-elle pas au rôle de l'Ecole (M. DELORME affirme que l'Ecole d'Athènes est plus favorable qu'on ne le croit aux historiens); M. LEVEQUE propose que soit effectuée une enquête sur l'origine des membres des Ecoles.

Le Bureau est chargé de prendre contact à cet effet avec Monsieur Le Bailly au Ministère : trois points doivent être précisés, le nombre des agrégés d'Histoire membres de l'Ecole d'Athènes, leur origine, le nombre des candidatures.

M. ARON remarque qu'il faudrait dès maintenant agir auprès des Universités, CNRS, etc., pour qu'ils envisagent des détachements éventuels pour Rome ou Athènes. M. J.P. MARTIN signale que les détachements rendent difficile la vie des Universités de province. M. J. LE GALL indique que rien n'empêche d'organiser la vie universitaire de telle sorte que les enseignants qui partent pour Athènes ou Rome puissent néanmoins accomplir leur service normal.

Les congressistes s'accordent à trouver positive la réponse de M. AMANDRY concernant la possibilité d'accueillir à Athènes des boursiers pour une durée limitée.

MM. FOUCHER et LEVEQUE voudraient que l'on engage la procédure de réforme des Ecoles par une démarche auprès du ministère et des divers services intéressés.

MM. CHASTAGNOL, N. DUVAL, VAN EFFENTERRE pensent que l'on ne doit pas accomplir des démarches qui pourraient paraître dirigées contre les directeurs des Ecoles et rendraient leur position difficile face à l'administration.

M. ETIENNE pense que le Bureau doit être mandaté pour agir sans que lui soit imposé tel ou tel type de démarche. Sur proposition de M. DELORME, M. CHASTAGNOL accepte de rencontrer M. AMANDRY.

3. - Elections au CNRS : absence de professeur enseignant l'Histoire Ancienne dans les Universités.

M. CHASTAGNOL remarque que les nominations ont pu apporter des satisfactions limitées (nomination de M. CHASTAGNOL, à la 32e section siègent NICOLET, CHRISTOL, PIETRI).

M. LE GALL pense que cela ne suffit pas.

M. FEVRIER remarque qu'aucun enseignant de province ne fait partie du conseil.

M. LABROUSSE demande une restructuration des sections.

M. CHASTAGNOL conclut en remarquant qu'il est désagréable que l'on soit obligé de compter sur les nominations.

4. - Budget de la recherche.

M. ETIENNE informe les congressistes que les centres de recherche (centres dits Aigrain) risquent de se trouver dans une situation difficile, tous les crédits n'étant pas renouvelés : pour le ministère (M. PINET), certaines sommes (350 000 F -- francs nouveaux -- par centre) ne sont que des crédits d'équipements, il est donc normal qu'ils ne soient accordés que pendant un temps limité.

M. LEVEQUE montre quelle est ainsi la disparité des traitements entre les centres scientifiques et les centres littéraires, signale que deux centres de recherche ont dû être supprimés à Besançon, car ils sont censés être équipés et ne reçoivent plus de fonds.

M. LAUBRIER (Président de l'Université P. Valéry) signale que le responsable de la recherche au ministère est M. VALLIER que la politique actuelle est de ne pas péremiser les crédits, ce qui impose aux centres de recherche d'être efficaces pour retenir les crédits qui sont "essentiellement navigants" (M. ETIENNE s'insurge contre cette règle, qui juge les centres littéraires en fonction de critères valables surtout pour les scientifiques, ces derniers ayant d'ailleurs tendance à capter la plupart des crédits.)

La SOPHAU envisage les moyens d'action possibles.

M. VAN EFFENTERRE pense que l'on ne doit pas entrer en rapport avec le ministère, il faut agir dans le cadre des conseils des Universités autonomes.

M. FEVRIER défend une position parallèle, mais pense qu'il faut s'informer auprès du ministère pour connaître les règles qu'il entend suivre.

M. FOUCHER est d'avis que la SOPHAU doit émettre une protestation auprès du ministère à propos de la situation à Besançon, en précisant que toutes les démarches nécessaires ont été faites auprès du Conseil d'Université.

Conclusion du débat.

5. - Revue des Etudes Anciennes.

M. CHASTAGNOL évoque les travaux de la commission de la SOPHAU réunie le 26 avril; il est envisagé que la REA puisse devenir trimestrielle et développer ses chroniques.

M. ETIENNE précise que la REA est devenue la revue de l'Université Bordeaux III, son directeur est le Président de la dite Université, et son gérant unique et responsable est J. COUPRY; si le comité directeur doit être bordelais, le comité de rédaction fera appel à des gens de l'extérieur et se réunira à Paris et Bordeaux. Il convient de rénover cette revue pour que les jeunes assistants et maître-assistants puissent s'y exprimer au lieu de publier à l'étranger, par conséquent accroître le nombre des abonnés (passer de 454 en 1971 à 1 000, ce qui permettrait de tirer une revue de 800 pages); on peut envisager un abonnement couplé avec cotisation aux sociétés de spécialistes intéressés (SOPHAU, APAHAU, APLAES). Il faut donner un appui moral à la REA et la soutenir matériellement.

Pour M. VAN EFFENTERRE, les principes des réformes sont bons, il souhaite le succès de la rénovation entreprise, mais il faut que, si chacun des membres de la SOPHAU s'abonne automatiquement à la revue, le Président de la SOPHAU es-qualité ait un droit de contrôle sur elle.

M. ETIENNE répond que la REA n'a pas besoin d'argent dans l'immédiat, qu'il n'est donc pas question que l'on puisse mettre la main sur elle, mais qu'il faut que chaque société intéressée fasse un acte de foi à l'égard de la rénovation de la revue, qu'il est possible d'envisager des formes d'association des présidents des sociétés de spécialistes à la vie de la REA.

M. CHASTAGNOL, qui fait remarquer que l'inscription à la société française d'Archéologie n'impose pas l'abonnement à la revue, fait procéder à un vote.

Une grosse majorité de congressistes pense qu'il faut soutenir l'effort de rénovation entrepris par la REA. Si, pour M. LEVEQUE, il faut laisser l'Université de Bordeaux III agir seule avec l'appui moral de notre société, M. VAN EFFENTERRE demande un vote sur la question suivante : "La SOPHAU demande que, dans le cadre des négociations SOPHAU, APLAES, APAHAU et REA le président de la SOPHAU soit associé es-qualités à la direction de la REA" (M. ETIENNE proteste contre cette formulation).

4 voix pour.

10 voix contre.

Grosse majorité d'abstentions.

6. - Questions des carrières.

Renvoyées à l'ordre du jour de décembre.

7. - Les concours de recrutement.

M. ETIENNE assure que les enseignants et étudiants de Bordeaux agiront (au besoin par la grève), s'il n'y a pas une question d'Histoire grecque parallèle à celle de l'Agrégation inscrite au programme du CAPES 1971-72. Le Bureau de la SOPHAU doit être mandaté en ce sens auprès du recteur Weil.

Consensus omnium.

M. ETIENNE : il faut s'étonner des disparités de l'échelle des notes et de la façon d'apprécier le sujet entre les deux jurys d'Agrégation. Il faut demander que les deux jurys soient présidés par un enseignant de l'Université.

M. LE GALL trouve curieuses les différences de la proportion des reçus par rapport au nombre des inscrits dans chacune des deux Agrégations masculine et féminine.

M. CHASTAGNOL : il faut demander une Agrégation unique masculine-féminine avec double jury, la répartition des candidats entre chaque jury se faisant en fonction de l'ordre alphabétique.

8. - M. FOUCHER signale que l'Université de Tours tient à la disposition de tous des traductions d'articles russes concernant la période hellénistique.

Lui écrire. L'Université les fournit contre remboursement (prix modique).

*

*

*